CPP – Adobe Creative Cloud, Adobe Document Cloud, et Adobe Substance 3D (2026v1)

Les références au Logiciel On-premise et aux Services à la Demande dans les présentes CPP (Conditions Particulières du Produit) portent sur les produits et services d'Adobe Creative Cloud, Adobe Document Cloud et Adobe Substance 3D. Adobe Document Services (API DC) et Adobe Acrobat Sign sont régies par des CPP distinctes.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PRODUIT POUR LE LOGICIEL ON-PREMISE

1. Accès par plusieurs utilisateurs.

1.1 Si le Logiciel On-premise concédé sous licence par utilisateur est installé sur un Ordinateur auquel ont accès plusieurs Utilisateurs, alors le nombre total d'Utilisateurs (et non le nombre d'utilisateurs simultanés) pouvant accéder au Logiciel On-premise ne doit pas dépasser la quantité indiquée dans le Bon de commande.

1.2 Le Client ne doit pas installer le Logiciel On-premise ni y accéder (directement ou par le biais de commandes, de données ou d'instructions) pour des opérations non initiées par un Utilisateur individuel (*par exemple*, un traitement de serveur automatisé ou une automatisation robotisée des processus, qu'il soit déployé sur un client ou un serveur), sauf autorisation prévue dans un Bon de commande.

2. Activation ; Installation.

2.1 **Limites d'activation**. Si le Client a acquis une licence pour le Logiciel On-premise sur une base par Utilisateur, chaque Utilisateur peut activer le Logiciel On-premise sur un maximum de deux Ordinateurs à la fois, mais ne doit pas utiliser le Logiciel On-premise sur les deux Ordinateurs simultanément.

2.2 **Limites d'installation**. Si le Client a acquis une licence pour le Logiciel On-premise par Ordinateur, le Client peut installer chaque copie concédée sous licence du Logiciel On-premise sur un seul ordinateur de bureau à la fois.

3. Mises à jour. Le Client accepte de recevoir des mises à jour éventuelles d'Adobe dans le cadre de l'utilisation du Logiciel On-premise par le Client. Sauf s'ils sont configurés par le Client pour empêcher les mises à jour automatiques, certains Logiciels On-premise peuvent télécharger et installer automatiquement des mises à jour sur le système du Client de temps à autre.

4. Utilisation incorporée. Le Client peut (A) incorporer tout logiciel mis à sa disposition par le biais du Logiciel On-premise (y compris les environnements d'exécution tels que Adobe Runtime, les modules complémentaires et les utilitaires fournis avec le Logiciel On-premise, par exemple dans le cadre d'une application empaquetée pour s'exécuter sur les systèmes d'exploitation Apple iOS ou Google Android™) dans le cadre d'applications de développeur, de documents électroniques ou de contenu ; (B) incorporer et distribuer ce logiciel conformément à un contrat écrit distinct ; et (C) autoriser l'utilisation de ce logiciel uniquement en relation avec cette application, ce document ou ce contenu. Aucun autre droit d'intégration n'est implicite ou autorisé.

5. Déploiement sérialisé. Les versions du Logiciel On-premise spécifiques au déploiement correspondant au numéro de série peuvent ne pas offrir les mêmes fonctionnalités et capacités que les versions correspondantes du Logiciel On-premise spécifiques au déploiement de l'utilisateur désigné. Pour plus de clarté, les Clients qui se servent du déploiement basé sur le numéro de série pour les Produits et Services Creative Cloud n'ont pas accès aux versions du Logiciel On-premise correspondant au déploiement de l'utilisateur désigné postérieures à octobre 2018.

6. **Restrictions du Logiciel On-premise.** Sauf si Adobe est tenu, en vertu de la loi locale, d'obtenir un consentement distinct pour l'installation d'Adobe Genuine Service, le Client reconnaît que l'installation ou les mises à jour du Logiciel On-premise peuvent entraîner le téléchargement d'« **Adobe Genuine Service** », un programme qui vérifie d'abord si le Logiciel On-premise est authentique et, séparément, peut également vérifier la présence d'autres logiciels Adobe et, si de tels logiciels sont détectés, identifie s'il existe des copies de logiciels Adobe contrefaits, volés ou autrement sans licence (collectivement, « **non authentiques** ») ou de logiciels qu'Adobe ne prend plus en charge. Le Logiciel On-premise et Adobe Genuine Service peuvent collecter et transmettre des informations à Adobe, comme décrit à l'adresse https://www.adobe.com/genuine.html ou sur le site Web qui lui succède. Si Adobe détermine qu'un logiciel Adobe n'est pas authentique ou n'est pas pris en charge, Adobe Genuine Service peut afficher des messages au Client pour l'informer de la présence d'un logiciel Adobe non authentique ou non pris en charge et des mesures de suivi appropriées. L'utilisation de logiciels Adobe non authentiques peut entraîner l'inopérabilité partielle ou totale, la suspension ou la résiliation de l'utilisation par le Client du logiciel Adobe non authentique.

7. **Utilisation des Produits et Services en Chine continentale.** Si le Client a des Utilisateurs en Chine continentale, ces Utilisateurs sont uniquement autorisés à activer et à utiliser les Produits et Services suivants : « **Offre Creative Cloud abonnement Entreprise en Chine** », « **Offre Acrobat pour entreprise en Chine** » et « **Offre Collection Substance 3D en Chine** » (collectivement, « **Offre en Chine** »). Les Utilisateurs en Chine continentale ne doivent pas accéder aux Produits et Services concédés sous licence aux Utilisateurs du Client en dehors de la Chine continentale, ni les utiliser. Le Client n'est pas autorisé à utiliser l'Offre en Chine, ou tout composant de celle-ci, en dehors de la Chine continentale. **Toutes les garanties fournies par Adobe au Client dans le présent Contrat sont nulles pour toute version des Produits et Services activée par des Utilisateurs en Chine continentale qui ne correspond pas à l'Offre en Chine, ainsi que pour toute utilisation de l'Offre en Chine par des Utilisateurs en dehors de la Chine continentale**.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PRODUIT POUR LES SERVICES À LA DEMANDE

8. **Restrictions de licence.** En relation avec l'utilisation par le Client des Services à la Demande, le Client ne doit pas :

 8.1 faire de la publicité pour tout produit ou service par le biais des Services à la Demande ;
 8.2 utiliser des méthodes d'exploration de données ou des méthodes de collecte et d'extraction de données similaires y compris le raclage de données pour le machine learning ou pour d'autres fins ;
 8.3 contourner toute restriction d'accès ou d'utilisation ; ou
 8.4 usurper l'identité d'une personne physique ou morale, ou faire de fausses déclarations ou proclamer faussement son affiliation à une personne physique ou morale.

9. **Stockage et conservation.** Adobe stockera le Contenu du Client pendant la Durée de la licence, jusqu'à la limite de stockage spécifiée dans Admin Console. Adobe peut établir des limites de stockage raisonnables, telles que des limites sur la taille des fichiers, l'espace de stockage et d'autres limites techniques. Si le Client dépasse ces limites, Adobe fera des efforts raisonnables pour notifier le Client afin de permettre la transition du Contenu du Client avant sa suppression.

10. **Sécurité.**

 10.1 **Certifications de conformité.** Les certifications de conformité des Services à la Demande sont disponibles à l'adresse https://www.adobe.com/trust/compliance/compliance-list.html ou sur le site web qui lui succédera. Si le Contenu du Client doit être traité ou stocké conformément aux exigences de certifications de conformité, normes ou réglementations spécifiques (les « **Mesures de conformité** »), le Client ne peut utiliser les Services à la Demande pour traiter ou stocker ce Contenu du Client que si les Mesures de conformité concernées figurent sur le site web susmentionné. Pour les Mesures de conformité répertoriées, les Services à la Demande peuvent être utilisés pour aider le Client à remplir ses obligations légales, y compris, sans limitation, le recours à des fournisseurs de services. Le Client est seul responsable (a) de la vérification que les Services à la Demande répondent à toutes les exigences applicables au Contenu du Client, et (b) du respect de toute obligation légale applicable au Contenu du Client.

10.2 **Centres de** données. Le Client est seul responsable (a) de la vérification que les Services à la Demande répondent à toutes les exigences applicables au Contenu du Client (y compris les exigences relatives à l'emplacement du centre de données), et (b) du respect de toute obligation légale applicable au Contenu du Client.

11. Données personnelles sensibles. La restriction relative aux Données personnelles sensibles (*par exemple*, la section 6.3(C) des Conditions générales 2020v1) ne s'applique pas au contenu des fichiers que le Client charge sur les Services à la Demande Document Cloud, ou qu'il traite avec ces derniers. Dans le cadre de l'utilisation par le Client des Services à la Demande Document Cloud :

11.1 le Client est seul responsable du respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité régissant le traitement des Données personnelles sensibles. Adobe peut, en tant que votre prestataire de services, fournir certaines fonctionnalités des Services à la Demande pour vous aider à vous conformer aux exigences, mais le Client reste responsable de la mise en œuvre d'une fonctionnalité conforme ;

11.2 Le Client est seul responsable de la conformité avec la Loi sur la protection de la vie privée des enfants en ligne de 1998 (« COPPA »), le cas échéant, y compris de ne pas recueillir de renseignements auprès d'enfants de moins de treize ans sans avoir obtenu au préalable le consentement de leurs parents ;

11.3 Le Client ne doit pas collecter, traiter ou stocker d'informations de santé protégées, sous forme électronique ou autre, conformément au Health Insurance Portability and Accountability Act (« HIPAA ») et au Health Information Technology for Economic and Clinical Health (« HITECH »), à moins que le Client n'ait conclu un accord de partenariat avec Adobe (« BAA »), et uniquement dans le cadre de l'utilisation par le Client des fonctionnalités identifiées comme étant éligibles au BAA dans le Bon de Commande ; et

11.4 Le Client est seul responsable de la conformité à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (« **PCI DSS** »), le cas échéant. La norme PCI DSS interdit l'utilisation des Services à la Demande pour stocker des Données d'authentification sensibles, y compris le Code ou la Valeur de vérification de carte après autorisation, même si elles sont cryptées. Les termes commençant par une majuscule dans la présente section sont définis dans la norme PCI DSS.

12. IA générative. Adobe peut fournir au Client un accès à des fonctionnalités d'IA générative dans le cadre des Services à la Demande.

12.1 **Génération de contenu.** Pour utiliser les fonctionnalités d'IA générative, il peut être demandé au Client d'entrer ou de charger du contenu, tel qu'un fichier audio, un fichier vidéo, un document, une image, du texte, ou une combinaison de ces contenus (collectivement, la « **Contribution** »). La Contribution sera utilisée par les Services à la Demande pour générer une sortie, telle qu'une image, du texte, des effets de texte, une image vectorielle, un fichier audio, une texture ou un fichier vidéo, qui sera fournie dans les Services à la Demande (la « **Sortie** »). La Contribution et la Sortie constituent le Contenu du Client (et non des Fichiers de contenu ou des Fichiers d'exemple) et toutes les dispositions régissant le Contenu du Client dans le présent Contrat s'appliquent à la Contribution et à la Sortie. Les fonctionnalités d'IA générative, la Contribution et la Sortie doivent être utilisées conformément au présent Contrat. Adobe se réserve le droit de freiner, de limiter, de désactiver, de suspendre ou de résilier le droit du Client d'utiliser ou d'accéder aux fonctionnalités d'IA générative, comme décrit dans le Bon de commande ou dans la Documentation, selon le cas.

12.2 **Sortie.** Les restrictions décrites à la section 26 (Restriction relative à l'IA/ML) des présentes s'appliquent à la Sortie. La Sortie peut ne pas être unique et d'autres utilisateurs de fonctionnalités d'IA générative peuvent générer une Sortie identique ou similaire.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET CONTENUS ILLICITES

13. **Informations confidentielles.** Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations qui constituent du Contenu illégal soumis à une obligation de signalement légalement requise (*par exemple*, du matériel d'exploitation d'enfants) et toute information fournie dans le cadre d'un tel signalement qui est requise ou autorisée par la loi (*par exemple*, le nom de l'Utilisateur, l'adresse e-mail, l'horodatage du téléchargement et l'adresse IP).

14. **Contenu illégal.** Si l'Utilisateur charge ou stocke du Contenu illégal dans un compte, Adobe peut suspendre les services, supprimer le Contenu illégal et signaler le Contenu illégal et les informations associées (*par exemple*, le nom de l'Utilisateur, l'adresse e-mail, l'horodatage du téléchargement et l'adresse IP) comme requis ou autorisé par la loi.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PRODUIT POUR LE LOGICIEL ON-PREMISE ET LES SERVICES À LA DEMANDE

15. **Reconduction.** La licence du Client pour les Produits et Services expire à la fin de la Durée de Licence alors en cours. Lors de la reconduction, la licence du Client pour les Produits et Services s'appliquera à la ou aux versions des Produits et Services disponibles au moment de la reconduction.

16. **Administrateurs.** Le Client autorise son ou ses administrateurs à agir en son nom, y compris pour gérer l'accès aux Produits et Services pour les Utilisateurs, pour attribuer à d'autres Utilisateurs un rôle d'administrateur, et pour avoir le contrôle sur le contenu et les informations de ses Utilisateurs. Le Client est responsable des actions et omissions de l'administrateur en rapport avec le ou les comptes.

17. **Contenu généré par l'utilisateur.** Le Logiciel On-premise ou les Services à la Demande peuvent contenir du contenu généré par l'utilisateur qui est : (A) inapproprié pour les mineurs ; (B) illégal dans certains pays ; ou (C) inapproprié dans certaines circonstances. Si le Client souhaite empêcher l'affichage ou l'accès au contenu généré par l'utilisateur, il doit soit (1) désactiver l'accès aux Services à la Demande dans Creative Cloud Packager, lorsque cette fonctionnalité est disponible ; soit (2) bloquer l'accès aux Services à la Demande via son pare-feu réseau. Adobe décline toute responsabilité concernant tout contenu généré par l'utilisateur disponible via les Services à la demande ou le Logiciel On-premise.

18. **Fichiers d'exemple.** Le Client ne peut utiliser les Fichiers d'exemple que dans le but pour lequel ils ont été fournis. « **Fichiers d'exemple** » désigne les fichiers audio, visuels, vidéo ou autres fichiers de contenu fournis par Adobe destinés à être utilisés dans des tutoriels, des démonstrations et à d'autres fins d'essai, qui peuvent être identifiés comme des fichiers d'exemple. Le Client ne peut pas distribuer les Fichiers d'exemple de manière à permettre à un tiers d'utiliser, de télécharger, d'extraire ou d'accéder aux Fichiers d'exemple en tant que fichier autonome, et le Client ne peut revendiquer aucun droit sur les Fichiers d'exemple.

19. **Fichiers de contenu.** « **Fichiers de contenu** » désigne les éléments fournis par Adobe dans le cadre du Logiciel On-premise ou des Services à la Demande.

 19.1 **Licence**. Sauf indication contraire de la Documentation ou de licences spécifiques, sous réserve des Conditions générales (y compris la disposition « Conditions de la licence » et d'autres restrictions énoncées dans les Conditions générales), Adobe accorde par les présentes au Client une licence non exclusive, non transférable et non susceptible de sous-licence pour utiliser les Fichiers de contenu afin de créer des fichiers destinés à l'usage du Client dans lesquels les Fichiers de contenu sont incorporés (l'« **Utilisation finale** »). Le Client peut modifier les Fichiers de contenu avant de les intégrer dans l'Utilisation finale. Le Client ne peut reproduire et distribuer les Fichiers de contenu qu'en lien avec son Utilisation finale ; toutefois, le Client ne peut en aucun cas distribuer les Fichiers de contenu de manière autonome en dehors de l'Utilisation finale.

 19.2 **Réserves et Réclamations**. Adobe ne garantit pas l'exactitude des Fichiers de contenu, y compris tous les titres, descriptions, mots-clés ou autres métadonnées associés. Si le Client a connaissance effective, ou si le Client ou Adobe estime raisonnablement, qu'un Fichier de contenu peut faire l'objet d'une Réclamation d'un tiers, Adobe peut alors demander au Client de cesser toute utilisation de ce Fichier

de contenu, et le Client doit se conformer rapidement aux instructions d'Adobe. Le Client devra garantir Adobe contre tout préjudice, le défendre à la demande d'Adobe, et payer, à ses frais, toute Réclamation d'un tiers contre Adobe découlant de ou liée à l'Utilisation finale du Client en violation des termes du présent Contrat.

19.3 **Ressources Adobe Stock**. Sauf autorisation expresse contraire en vertu du CPP Adobe Stock, les Fichiers de contenu qui sont également des ressources Adobe Stock sont soumis aux conditions supplémentaires suivantes :

(A) Le Client ne doit pas : (1) utiliser une quelconque ressource Adobe Stock d'une manière qu'une personne raisonnable pourrait considérer comme peu flatteuse, immorale ou controversée ; ou (2) incorporer une quelconque ressource Adobe Stock dans des produits dérivés ou des fichiers modèles destinés à la vente ou à la distribution, sauf si l'Utilisation finale constitue une œuvre originale ;

(B) Le Client ne doit pas intégrer une ressource d'Adobe Stock fournie avec une licence « standard » dans une Utilisation finale qui est imprimée ou consultée plus de 500 000 fois (à l'exclusion des affichages Web et mobiles) ; et

(C) Adobe peut imposer des limitations techniques au téléchargement, à l'exportation ou au partage des ressources d'Adobe Stock qui sont fournies avec une licence « limitée », y compris la limitation de l'utilisation des ressources Adobe Stock au sein des Produits et Services Adobe autorisés, et le Client ne doit pas tenter de contourner ces limitations techniques.

20. Logiciel de polices de caractères. Si le Logiciel On-premise comprend un logiciel de polices de caractères (à l'exception des polices disponibles via le Service Adobe Fonts, qui est régi par la section 34 (Service Adobe Fonts)), alors la présente section 20 (Logiciel de polices de caractères) s'applique.

20.1 Le Client peut fournir des polices de caractères utilisées pour un fichier particulier à une imprimante commerciale ou à un autre bureau de services, et le bureau de services peut utiliser ces polices de caractères pour traiter ce fichier, à condition que le bureau de services dispose d'une licence valide pour utiliser ce logiciel de polices particulier.

20.2 Le Client peut incorporer des copies du logiciel de polices à ses documents électroniques dans le but de les imprimer et de les consulter. Aucun autre droit visant à incorporer des polices n'est concédé ou accordé en vertu de cette licence.

20.3 À titre d'exception à ce qui précède, les polices répertoriées sur http://www.adobe.com/go/restricted_fonts sont incluses avec le Logiciel On-premise uniquement aux fins de son fonctionnement. Il est précisé que les polices répertoriées ne sont pas concédées sous licence dans le cadre des présentes conditions. Le Client ne peut pas copier, déplacer, activer, utiliser ou permettre à un quelconque outil de gestion de polices de copier, déplacer, activer ou utiliser les polices répertoriées dans ou avec toute application logicielle, programme ou fichier autre que le Logiciel.

20.4 Certaines polices distribuées par Adobe avec le Logiciel On-premise peuvent être des polices open source. L'utilisation de ces polices open source par le Client sera régie par les conditions de licence applicables disponibles sur http://www.adobe.com/go/font_licensing_fr.

21. Notifications de tiers. Les auteurs ou concédants de licence tiers de certaines normes publiques et de certains codes mis à la disposition du public (le « **Contenu tiers** ») exigent la communication de certaines notifications aux utilisateurs finaux du Logiciel On-premise (*par exemple*, les notifications relatives à la fonctionnalité d'importation et d'exportation AVC) et des Services à la Demande. Ces notifications tierces figurent à l'adresse http://www.adobe.com/go/thirdparty (ou sur tout site web qui lui succéderait). L'inclusion de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client concernant le Contenu tiers intégré dans le Logiciel On-premise et aux Services à la Demande.

22. **Activité du compte.** Chaque Utilisateur dispose d'un compte associé à son identifiant de connexion. Le Client est responsable de toute activité se produisant via le(s) compte(s) d'un Utilisateur.

23. **Modification.** Adobe se réserve le droit d'ajouter, de modifier, de mettre à jour ou d'interrompre des fonctionnalités ou des capacités du Logiciel On-premise ou des Services à la Demande. Adobe fera des efforts raisonnables pour informer le Client de toute (a) interruption, ou (b) modification ou mise à jour qui, à la discrétion raisonnable d'Adobe, est préjudiciable ou entraîne une diminution de valeur pour le Client. Adobe peut accorder au Client un remboursement au prorata du Prix prépayé ou lui fournir un service similaire à tout Service à la Demande interrompu.

24. **Transferts de licence utilisateur.** Le Client ne peut déployer les Produits et Services sous licence par Utilisateur qu'auprès d'Utilisateurs disposant d'un identifiant de connexion et d'un mot de passe uniques. Le Client ne peut pas autoriser l'utilisation du même identifiant de connexion par deux Utilisateurs ou plus, ni déployer les Produits et Services dans le cadre d'un modèle de licence partagée ou d'un déploiement de licence similaire (y compris, mais sans s'y limiter, un déploiement de licence flottante, générique, louée ou par roulement). Le Client peut transférer une licence d'un Utilisateur à un autre Utilisateur sans que cela soit considéré comme un déploiement supplémentaire, sous réserve de toute exigence de rapport pouvant figurer dans un Bon de Commande, et à condition que le Client désinstalle le Produit et le Service de l'Ordinateur du précédent Utilisateur, et que le nouvel Utilisateur utilise ensuite un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe.

25. **Version préliminaire ou beta.**

 25.1 Adobe peut fournir un accès au Logiciel On-promise ou aux Services à la Demande, ou à une fonctionnalité du Logiciel On-promise ou des Services à la Demande, sous forme de version préliminaire, d'accès anticipé ou de version beta gratuite (la « **Version beta** »). Une Version bêta ne représente pas le produit final et peut contenir des bugs. Adobe peut choisir de ne pas commercialiser de version commerciale de la Version beta.

 25.2 Adobe fournit la version beta « EN L'ÉTAT ». Adobe, ses sociétés affiliées et les fournisseurs tiers réfutent toute garantie et ne font aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse, tacite ou légale, y compris les déclarations ou garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage spécifique, de propriété, d'absence de contrefaçon ou d'exactitude. Les garanties spécifiées dans le Contrat ou d'autres sections des présentes CPP ne s'appliquent pas à la version beta. Adobe décline en outre toute garantie que (A) la version beta répondra aux attentes ou aux exigences du Client ou sera constamment disponible, de manière ininterrompue, dans les délais, sécurisée ou exempte d'erreurs ; (B) les résultats obtenus par l'utilisation de la version beta seront efficaces, exacts ou fiables ; ou (C) toutes les erreurs ou les défauts de la version beta seront corrigés. Adobe décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de l'utilisation de la version beta par le Client. Le Client doit rapidement cesser d'utiliser la version bêta et détruire toutes les copies de la version beta si Adobe en fait la demande. Adobe peut développer, modifier, améliorer, prendre en charge, personnaliser et exploiter ses produits et services en fonction de l'utilisation des versions beta par le Client, le cas échéant.

26. **Restriction relative à l'IA/ML.** Le Client ne doit pas utiliser, et ne doit pas permettre à des tiers d'utiliser, les Produits et Services (ou tout contenu, donnée, sortie ou autre information reçue ou dérivée des Produits et Services) pour, directement ou indirectement, créer, entraîner, tester ou améliorer d'une autre manière tout algorithme de machine learning ou système d'intelligence artificielle, y compris toute architecture, modèle ou poids.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PRODUIT POUR ADOBE CREATIVE CLOUD

27. **Version gratuite.** Adobe peut fournir, sans coût supplémentaire, l'accès à des logiciels ou services technologiques Adobe hébergés par ou pour le compte d'Adobe et fournis au Client sous forme d'instance partagée (la « **Version gratuite** »). À sa discrétion, le Client peut utiliser la Version gratuite, sous réserve des conditions du présent Contrat, des CPP applicables et de toute condition supplémentaire acceptée par clic. Nonobstant ce qui précède,

la Version gratuite sera fournie au Client « EN L'ÉTAT » sans garantie et ne constitue pas une Technologie indemnisée.

28. **Moteur de rendu After Effects.** Le Client peut installer un nombre illimité de Moteurs de rendu sur des Ordinateurs au sein de son intranet si au moins un Ordinateur de son intranet dispose de la version complète du logiciel Adobe After Effects installée. Le terme « **Moteur de rendu** » désigne une partie installable du Logiciel On-premise qui permet le rendu de projets After Effects mais n'inclut pas l'interface utilisateur complète d'After Effects.

29. **Adobe Runtime.** Si le Logiciel On-premise Creative Cloud inclut Adobe AIR, Adobe Flash Player, ou des portions du Logiciel On-premise incorporées dans une présentation, des informations ou des documents créés et générés à l'aide du Logiciel On-premise (chacun un « **Adobe Runtime** »), les distributions du fichier de sortie résultant ou de l'application développeur sur un appareil autre qu'un PC peuvent exiger que le Client obtienne des licences et être soumises à des droits d'auteur supplémentaires, dont le Client est seul responsable.

30. **Adobe Media Encoder.** Le Client peut installer Adobe Media Encoder (« **AME** ») sur un Ordinateur au sein de son intranet uniquement pour encoder, décoder ou transcoder des projets créés par des instances sous licence du Logiciel On-premise exécutées sur d'autres Ordinateurs au sein de son intranet, à condition que le nombre d'installations d'AME ne dépasse pas le nombre de licences achetées pour le Logiciel On-premise. Le Client ne peut pas utiliser la mise en œuvre précédente d'AME pour offrir, utiliser ou permettre l'utilisation d'AME (A) avec un logiciel autre que le Logiciel On-premise ; (B) dans le cadre d'un service hébergé ; (C) pour le compte d'un tiers ; (D) sur la base d'un centre de services ; ou (E) pour des opérations qui ne sont pas initiées par un Utilisateur individuel, sauf que le Client peut automatiser l'opération qui démarre le processus d'encodage, de décodage et de transcodage de projets à l'aide d'AME au sein de son intranet.

31. **Services de collaboration.** Si le Client est invité par une autre personne ou organisation qui utilise les produits et services Adobe dans le cadre d'un accord distinct avec Adobe (le « **Titulaire de compte tiers** ») à Partager ou modifier le Contenu du Client dans un document, un espace, une bibliothèque, une zone de travail ou un autre environnement de collaboration contrôlé par le Titulaire de compte tiers-partie (chacun un « **Espace de collaboration** »), le Client reconnaît et accepte que le Titulaire de compte tiers est seul responsable de la mise en œuvre des paramètres, y compris les paramètres de commentaire, de modification, d'accès, de publication et de propriété, pour l'ensemble du contenu, y compris le Contenu du Client, dans l'Espace de collaboration. Le Titulaire de compte tiers pourra restreindre ou mettre fin à l'accès du Client à l'Espace de collaboration à tout moment. Si le Client ne souhaite pas que le Titulaire de compte tiers contrôle le Contenu du Client, le Client ne doit pas Partager ou modifier le Contenu du Client dans un Espace de collaboration et doit conserver des copies de sauvegarde du Contenu du Client. Adobe n'a aucune responsabilité pour toute perte, utilisation ou utilisation abusive du Contenu du Client dans un Espace de collaboration. Le Client reconnaît et accepte que (A) Adobe ne sera pas partie à un litige entre le Client et un Titulaire de compte tiers ; (B) le Client ne tentera pas de faire d'Adobe une partie à un tel litige, et (C) Adobe n'aura aucune responsabilité ni obligation envers le Client ou un Titulaire de compte tiers pour tout contenu, y compris le Contenu du Client, faisant l'objet d'un tel litige. « **Partager** » signifie envoyer par e-mail, publier, transmettre, diffuser en continu, charger ou mettre à disposition d'une autre manière le Contenu du Client à un Titulaire de compte tiers ou à un autre tiers par le biais de l'utilisation par le Client des Services à la Demande.

32. **Adobe Express et Adobe Spark.**

 32.1 **Services tiers.** Adobe Express et Adobe Spark peuvent inclure des fonctionnalités permettant au Client de rechercher du contenu provenant de services tiers indépendants depuis les interfaces utilisateur d'Adobe Express et d'Adobe Spark et d'importer ce contenu directement dans les Projets client (définis ci-dessous). Adobe Express et Adobe Spark donnent accès à ces services tierce-partie à titre purement pratique. Certains services ou contenus tiers peuvent être proposés uniquement pour un usage personnel et non commercial. Pour plus d'informations, veuillez consulter **Droits d'utilisation des images**. Toutes les autres exigences des Conditions générales relatives à l'utilisation de fournisseurs tiers s'appliquent.

32.2 **Informations personnelles des visiteurs ; responsabilités du Client.** Lorsque le Client a la possibilité d'utiliser des services tiers (par *exemple*, Google Analytics) pour collecter des informations personnelles auprès des visiteurs des Projets client, Adobe n'intervient pas dans la collecte de ces informations personnelles et n'a aucune visibilité sur les données que ces services peuvent collecter. Entre Adobe et le Client, le Client est seul responsable de toutes les informations personnelles qu'il peut collecter auprès des visiteurs des Projets client lorsque ces visiteurs consultent, accèdent ou utilisent les Projets client. « **Projets client** » désigne les projets que le Client crée à l'aide d'Adobe Express et d'Adobe Spark, tels que des vidéos, des pages Web et des graphiques. Le Client doit se conformer à toutes les lois applicables en matière de sécurité des données et de confidentialité concernant toute information personnelle des visiteurs des Projets client, et les obligations d'indemnisation du Client en vertu du Contrat s'appliquent en cas de violation de ces lois.

33. Frame.io.

33.1 **Accès.** L'accès aux Services à la Demande Frame.io peut être fourni à l'aide d'informations de connexion/d'identifiant différentes de celles utilisées pour les autres Services à la Demande et Services gérés.

33.2 **Données personnelles sensibles.** La restriction relative aux Données personnelles sensibles (par exemple, la section 6.3(C) des Conditions générales 2020v1) ne s'applique pas à l'utilisation par le Client des Services à la Demande Frame.io. Dans le cadre de l'utilisation par le Client des Services à la Demande Frame.io, le Client peut fournir des Données personnelles sensibles aux Services à la Demande Frame.io dans le Contenu du Client qu'il charge sur les Services à la Demande Frame.io (par opposition aux informations fournies aux fins de création de compte) ; sous réserve toutefois que :

(A) le Client a obtenu tous les consentements nécessaires pour ce faire ;

(B) la fourniture de ces Données personnelles sensibles ne soumette pas Adobe ou toute société affiliée d'Adobe aux exigences de la loi Gramm-Leach-Bliley de 1999 ou de la Loi sur la portabilité et la responsabilité de l'assurance maladie de 1996 (« HIPAA ») ; et

(C) le Client ne fournisse en aucun cas des Données personnelles sensibles qui constituent des informations de santé protégées en vertu de la loi HIPAA. Sauf pour l'achat des Services à la Demande de Frame.io, le Client n'indiquera aucun numéro de carte de crédit ni aucune donnée d'authentification dans le Contenu du Client.

33.3 **Externalisation et accès de tiers.** Le Client peut autoriser une personne ou une organisation tierce (le « Tiers ») à exploiter, utiliser ou accéder aux Services à la Demande Frame.io dans le cadre de l'utilisation par le Client des Services à la demande Frame.io afin de Partager le Contenu du Client avec ce tiers. Si le Client autorise un tel accès, le Client est seul responsable de la mise en œuvre des paramètres, y compris les paramètres de commentaire, de modification, d'accès, de publication et de propriété, pour l'ensemble du contenu, y compris le Contenu du Client. Si le Client ne souhaite pas que le Tiers modifie, commente ou interagisse avec le Contenu du Client, le Client ne doit pas Partager le Contenu du Client avec ce Tiers, ou doit s'assurer que les paramètres d'autorisation sont correctement adaptés aux droits que le Client autorise pour ce Tiers.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PRODUIT POUR ADOBE CREATIVE CLOUD ET ADOBE SUBSTANCE 3D

34. Service Adobe Fonts.

34.1 **Publication assistée par ordinateur.**

(A) Le Client pourra utiliser les Polices qui ont été synchronisées avec l'Ordinateur du Client afin de concevoir et élaborer les Documents du Client. Le Client pourra incorporer et diffuser les Polices dans ses Documents, afin que, lorsque d'autres visualisent, impriment ou manipulent les

Documents du Client, ils voient le contenu du Client s'afficher avec les Polices d'ordinateur conformément à ce que désirait le Client ; et

(B) Le Client ne peut incorporer que les caractères (*c'est-à-dire*, un sous-ensemble) des Polices de bureau qui sont nécessaires pour afficher, imprimer et visualiser le Document client.

34.2 **Publication de site Web.** Le Client peut utiliser les Web Fonts pour concevoir et développer les Sites du Client et pour créer un Projet Web à ces fins. Le Client peut référencer ou encoder un lien vers le Projet Web dans la conception d'un Site du Client afin que les visiteurs du Site du Client voient le contenu affiché avec les Web Fonts comme prévu.

34.3 **Obligations, limitations, restrictions et utilisations interdites des polices sous licence.**

(A) **Accès continu aux Polices sous licence.** L'accès continu aux Polices sous licence peut nécessiter une connexion Internet récurrente pour approvisionner, activer ou synchroniser les Polices sous licence, ou pour autoriser, renouveler ou valider l'accès du Client aux Polices sous licence. Dans certains cas, les Polices sous licence que le Client intègre dans les Documents du Client ou les Sites du Client (collectivement, les « **Médias** ») ne seront visibles par le Client et par les tiers qui accèdent aux Médias ou les consultent, que tant que le Client conserve un forfait d'abonnement sans interruption (y compris le paiement de tous les Prix du forfait d'abonnement, le cas échéant).

(B) **Utilisations interdites des Polices sous licence.** Il est expressément interdit au Client de :

(1) permettre une communication externe des Polices sous licence à partir des Médias du Client, ou diffuser en tout ou en partie, les Polices sous licence de façon autonome ou d'une manière susceptible de permettre à une autre personne d'utiliser les Polices sous licence ;

(2) d'ajouter toute fonctionnalité ou de changer, altérer, adapter, traduire, convertir, modifier, créer ou produire toute œuvre dérivée depuis n'importe quelle partie des Polices de caractères sous licence ;

(3) tenter de recopier, transférer ou supprimer des Polices sous licence d'un Projet Web ou des lieux ou dossiers de l'Ordinateur du Client où Adobe a installé ces Polices, ou tenter d'accéder ou d'utiliser les Polices sous licence autrement qu'en s'inscrivant directement aux Services à la Demande en utilisant les moyens qu'Adobe met à disposition à ces fins ;

(4) se servir d'un projet Web en liaison avec tout contenu publié que le Client crée pour ses propres clients, ou en liaison avec tout autre contenu publié autre que le Site du Client ;

(5) utiliser les Polices sous licence, en tout ou en partie, dans la Plateforme Revendeur sans autorisation écrite d'Adobe ;

(6) faire un rendu, fabriquer ou récupérer des symboles, en tout ou en partie, pour les utiliser comme système de composition ou police ; et

(7) héberger des Polices Web pour ses propres clients ou pour leur revendre les Polices sous licence.

Les utilisations interdites mentionnées ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à certains composants inclus dans les Polices d'ordinateur qui sont diffusées sous licence open source.

34.4 **Définitions.**

(A) « **Document du Client** » désigne toute forme de document numérique, commercial ou non commercial, distribué publiquement ou non, qui utilise des Polices de bureau, incorporées ou non, y compris pour l'impression, la consultation ou l'affichage par toute personne accédant aux Documents du Client.

(B) « **Site(s) client** » désigne les sites Web, pages Web ou contenus de pages Web que le Client

conçoit, développe ou crée, qui sont publiés, et qui intègrent, accèdent et affichent publiquement des Polices Web.

(C) « **Polices de bureau** » désigne les polices ou familles de polices qu'Adobe met à disposition par le biais des Services à la Demande pour que le Client les synchronise sur l'Ordinateur du Client uniquement à des fins de publication assistée par ordinateur (*c'est-à-dire*, pour créer des Documents du Client).

(D) « **Polices sous licence** » désigne les Polices de bureau et les Polices Web qu'Adobe met à la disposition du Client par le biais des Services à la Demande.

(E) « **Plateforme Revendeur** » désigne tout service qui permet à ses clients ou à sa clientèle de choisir des polices pour des sites Web ou d'autres produits qu'il fournit en leur nom (*par exemple*, plateformes de blogs, profils de réseaux sociaux, etc.).

(F) « **Polices Web** » désigne les polices ou familles de polices qu'Adobe met à la disposition du Client par le biais des Services à la Demande et que le Client peut utiliser pour créer un Site du Client.

(G) « **Projet(s) Web** » désigne le progiciel créé par le Client par le biais des Services à la Demande qui comprend les paramètres préférés du Client, les choix de Polices sous licence, les formats, les feuilles de style et autre code logiciel, ainsi que tout code qui encapsule et identifie chaque Police sous licence.

34.5 **Police client Creative Cloud.**

(A) Pour toute police ou tout fichier de police que le Client charge ou soumet aux Services à la Demande (« **Police client Creative Cloud** »), le Client (1) conserve tous les droits sur les Polices client non modifiées ; (2) reconnaît que l'activation de l'affichage de toute Police client Creative Cloud avec les Services à la Demande peut nécessiter qu'Adobe utilise la Technologie Adobe, y compris sa technologie propriétaire d'optimisation des polices, et qu'Adobe conserve tous les droits sur cette Technologie Adobe ; et (3) reconnaît que si Adobe est informé par une fonderie que le Client ne dispose pas de droits suffisants sur une Police client Creative Cloud, Adobe peut retirer cette Police client Creative Cloud du compte du Client et du Contenu du Client qui utilise cette Police client Creative Cloud. Le Client reconnaît que si Adobe retire les Polices client Creative Cloud du compte du Client, des Services à la Demande, ou du Contenu du Client qui utilise les Polices client Creative Cloud, l'affichage du Contenu du Client peut changer, et Adobe n'aura aucune responsabilité en lien avec ce retrait. Les Polices client Creative Cloud sont considérées comme du Contenu du Client en vertu de l'Accord.

(B) Nonobstant l'effet de la résiliation ou de l'expiration du présent Contrat tel que décrit dans les Conditions générales, l'accès du Client aux Polices client Creative Cloud stockées dans les Services à la Demande pourra prendre fin immédiatement à la résiliation ou à l'expiration du Contrat.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PRODUIT POUR ADOBE DOCUMENT CLOUD

35. Certificats numériques. Le Logiciel On-premise ou les Services à la Demande peuvent inclure une technologie qui permet au Client d'appliquer des signatures numériques à des documents PDF par le biais de l'utilisation de certificats numériques. Le Client ne peut pas accéder, tenter d'accéder, contourner, contrôler, désactiver, altérer, retirer, utiliser ou distribuer ces certificats ou d'autres clés de chiffrement correspondantes à quelque fin que ce soit. Le Client s'appuiera sur son propre conseiller juridique et ses propres déterminations quant à l'utilisation et à la viabilité des signatures électroniques dans un pays donné ou pour un usage particulier.

36. Adobe Acrobat Sign. Le Logiciel On-premise et les Services à la Demande sous licence en vertu des présentes CPP n'incluent aucun droit, fonctionnalité ou capacité Adobe Acrobat Sign. L'accès aux droits Acrobat Sign nécessite l'achat des offres Acrobat Sign, qui sont régies par des termes et conditions distincts.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PRODUIT POUR LES RESSOURCES ADOBE SUBSTANCE 3D ET LE TOOLKIT D'AUTOMATISATION DE SUBSTANCE 3D

37. Définitions.

37.1 « **Œuvre plus large** » désigne une nouvelle œuvre d'auteur qui incorpore une ressource Substance 3D non modifiée.

37.2 « **Œuvre modifiée** » désigne une nouvelle œuvre d'auteur créée, au moins en partie, par la modification d'une ressource Substance 3D.

37.3 « **Ressource(s) Substance 3D** » désigne les ressources Substance 3D (y compris, mais sans s'y limiter, les matériaux, textures, modèles, lumières, atlas et décalcomanies) qui sont mis à la disposition des Clients sur la page Web « Substance 3D Assets » (ou « 3D Assets »), le Substance Launcher, Creative Cloud Desktop, ou toute autre propriété appartenant à Adobe où ces ressources sont clairement identifiées comme « Substance 3D Assets » ou « 3D Assets ».

38. Toolkit d'automatisation de Substance 3D. Pour éviter toute ambiguïté, les termes de l'Accord s'appliquent à l'utilisation par le Client du Toolkit d'automatisation de Substance 3D.

39. Propriété. Adobe et ses concédants de licence conservent tous les droits, titres et intérêts sur et relatifs aux Ressources Substance 3D. Les Ressources Substance 3D sont considérées comme de la Technologie Adobe. Le Client conserve tous les droits, titres et intérêts sur les Œuvres plus larges et les Œuvres modifiées, sous réserve des droits de propriété intellectuelle sous-jacents d'Adobe sur les Ressources Substance 3D.

40. Licence relative au(x) Ressource(s) Substance 3D. Sous réserve des restrictions prévues dans le présent Contrat, Adobe accorde au Client une licence non-exclusive, limitée, révocable, non-transférable, non-sous-licenciable (sauf dans les cas prévus à la section 40.4), mondiale et perpétuelle pour :

40.1 utiliser, reproduire, archiver et modifier la ou les Ressources de Substance 3D à des fins professionnelles internes uniquement ;

40.2 créer des œuvres dérivées basées sur les Ressources de Substance 3D uniquement sous la forme d'une Œuvre modifiée ou d'une Œuvre plus large ;

40.3 reproduire, afficher publiquement, exécuter publiquement et distribuer les Ressources de Substance 3D uniquement telles que modifiées en une Œuvre modifiée ou intégrées dans une Œuvre plus large ; et

40.4 concéder en sous-licence les droits de la ou des Œuvres modifiées ou Œuvres plus larges.

41. Utilisation de la/des Ressource(s) Substance 3D en Chine. Le Client est autorisé à utiliser les Ressources Substance 3D en Chine. **Adobe exclut toute déclaration et garantie concernant : la capacité du Client à accéder aux Ressources Substance 3D ou à les utiliser depuis des Ordinateurs situés en Chine. Le Client ne peut pas invoquer une violation de la garantie de performance ou une rupture de contrat en raison de son incapacité à accéder aux Ressources Substance 3D ou à les utiliser depuis des Ordinateurs situés en Chine, ni pour des problèmes de performance causés par les restrictions applicables aux Ressources Substance 3D en Chine.**

42. Restrictions. Les restrictions de licence suivantes s'appliquent aux Ressources de Substance 3D :

42.1 Il est interdit au Client :

(A) afficher, représenter, distribuer ou sous-licencier publiquement une Ressource Substance 3D si elle n'a pas été (1) modifiée via une Œuvre modifiée ; ou (2) incorporée à une Œuvre plus grande ;

(B) d'utiliser les Ressources de Substance 3D de quelque manière que ce soit permettant à un tiers (autre qu'un prestataire tiers comme le permet le Contrat) d'utiliser, de télécharger, d'extraire ou d'accéder aux Ressources de Substance 3D de manière autonome ;

(C) de prendre toute mesure en rapport avec les Ressources de Substance 3D qui violent la propriété intellectuelle ou d'autres droits de toute personne physique ou morale, comme les droits moraux de l'auteur des Ressources de Substance 3D et les droits de toute personne apparaissant dans les Ressources de Substance 3D, ou de toute personne dont la propriété apparaît dans les Ressources de Substance 3D ;

(D) intégrer une Ressource Substance 3D dans une quelconque marque déposée ou marque de service ou dans un quelconque logo ;

(E) utiliser la Ressource Substance 3D dans un contexte pornographique, diffamatoire ou illégal ;

(F) de se livrer à toute activité qui interfère avec ou perturbe les Ressources de Substance 3D, y compris ses serveurs et réseaux connectés ;

42.2 Le Client ne peut distribuer la ou les Ressource(s) Substance 3D que si elle(s) est (sont) incorporée(s) dans le Contenu du Client, à condition que (A) le Contenu du Client, sans l'inclusion de la ou des Ressource(s) Substance 3D, puisse être qualifié d'œuvre originale ; et (B) la valeur principale du Contenu du Client ne repose pas sur la ou les Ressource(s) Substance 3D elle-même (elles-mêmes).

43. Effet de la résiliation. À l'expiration du Contrat, le Client peut continuer à utiliser les Ressources Substance 3D qu'il a téléchargés et payés avant l'expiration, sous réserve de son respect du Contrat. Si Adobe résilie (i) le Contrat ou (ii) la licence prévue à la section 40 (Licence relative au(x) Ressource(s) Substance 3D) en raison d'une violation de la section 42 (Restrictions) par le Client ou ses représentants, le Client doit : (A) cesser d'utiliser les Ressources Substance 3D pour créer de nouvelles Œuvres modifiées ou Œuvres plus larges, et (B) supprimer toute Ressource Substance 3D en sa possession ou sous son contrôle ; toutefois, la licence prévue à la section 40 survivra à la résiliation uniquement en ce qui concerne l'utilisation par le Client des Œuvres modifiées ou des Œuvres plus larges créées avant la résiliation et utilisées conformément au Contrat. Adobe n'est pas responsable du maintien de la disponibilité des Ressources Substance 3D pour le Client après la date d'expiration ou de résiliation du Contrat. Le Client ne doit pas sous-licencier ou distribuer les Œuvres modifiées ou les Œuvres plus larges qui ont été créées ou utilisées en violation de la section 42 (Restrictions).